

† AVE MARIA
INVOLATA

+ M. L. GUÉRARD DES LAURIERS op.

17 rue des Bordes

ETIOLLES

91450 SUISY SUR SEINE

fev III post Quinquagesimam

06.03.84 Ehd/les

à Monsieur le DIRECTEUR de la REVUE EINSICHT.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'adresser le n° spécial de EINSICHT février 1984.

Je me trouve cependant obligé, en conscience, de vous signaler une erreur très préjudiciable pour qu'on la laisse passer. Je vous demande donc très instamment de rectifier cette erreur dans une prochaine livraison.

Cette erreur, la voici; page 6, répétée: ligne 11 à partir du haut, ligne 2 à partir du bas.

Il s'agit des "allés de pénitencia cum". Quelles sont les personnes ainsi désignées? Elles sont globalement inculpées "d'utiliser les saintes hosties consacrées par Myr lefebvre." Or celui de ces Allés qui a le plus écrit dans les cahiers de *Penitencia cum*, et même les a dirigés, est M. l'Abbé Lucien. Or, après avoir célébré la MESSE chrismale Jeudi saint 1982 et Jeudi saint 1983, j'ai fait moi-même passer les saintes Hosties à MM les Abbés LUCIEN et SCHAEFFER, notamment en cela au diocèse que ceux-ci m'avaient exprimé. Je ne vois donc pas quelle preuve pourrait être donnée de l'inculpation répétée [lignes 11 et -]. Je ne pense le mal peut être utile, voire même nécessaire; encore est-il que "la charité ne soupçonne pas celui" qu'il est impossible de prouver... Il eût fallu distinguer: allés et ablés.

Je vous prie, M. le Directeur, de bien vouloir agréer l'assurance de mes religieuses dévotion et de mon sincère remerciement.

+ M. L. G. des Lauriers op.

En cette même page 6, on est surpris de lire:

cc. 21 Novembre 1983

en la Fête de sainte Cécile

21 Présentation de la très Sainte Vierge

22 sainte Cécile

Tom les lecteurs auront "rectifié"... à moins que les 1^{es} Vêpres de sainte Cécile ne l'empêchent, en certains lieux, sur les 1^{es} Vêpres de la Sainte Vierge, c'est compliqué!